

Section Sportive Scolaire FOOTBALL

Collèges Les Gondoliers – Le Sacré-Cœur
Etoile Sportive Ornaysienne Football



DOSSIER DE CANDIDATURE A RENDRE AU COLLEGE POUR LE 18 MAI 2018 DERNIER DELAI

**Date du concours d'entrée à la S.S.S. Football
Mercredi 30 MAI 2018 de 14h00 à 17h30
Terrain en herbe de St André d'Ornay
56 Rue du Cdt Raynal
La Roche-sur-Yon**

Documents d'information

Dossier de présentation de la section sportive scolaire football et son fonctionnement

Liste des épreuves du concours sportif

Le dossier de candidature comprendra :

- ☺ 1. La fiche de candidature à remplir par les parents et*/ ou responsable légal
- ☺ 2. Le dossier scolaire
- ☺ 3. Les photocopies des bulletins de notes trimestrielles en cours
- ☺ 4. Le dossier Football à remplir par les parents et*/ ou responsable légal et l'éducateur du club
- ☺ 5. La Photocopie de la licence de football 2017/2018 ou 1 certificat de Non - contre-indication à la pratique du football pour les non - licenciés
- ☺ 7. 1 photo d'identité
- ☺ 8. Le règlement de la SSS signé

Dossier de candidature

A retourner aux Collèges pour le 18 mai 2018 dernier délai

Collège du Sacré-Cœur

11 Impasse Saint-Exupéry
BP 637
85016 La Roche-sur-Yon Cedex
02 51 37 31 13

Collège des Gondoliers

9 rue Champlain
BP 269
85007 La Roche-sur-Yon Cedex
02 51 36 21 90

Merci de bien vouloir cocher l'établissement de votre choix

Collège public Les Gondoliers

Collège privé Sacré Cœur

Il est indispensable que ce dossier soit complet pour être pris en considération.

En cas d'admission dans la section sportive scolaire Football,

ce dossier ne constitue pas l'inscription au collège.

L'esprit de la section sportive Scolaire Football :

Elle est réservée aux élèves de collège du niveau 6ème à 3ème licenciés ou non dans un club Vendéen et qui ont réussi la sélection sportive et scolaire.

L'esprit de la section sportive scolaire Football

Les élèves de la section doivent participer à la vie de l'établissement et développer le rayonnement de ce dernier à l'extérieur, notamment au regard de comportements positifs manifestés au quotidien. A ce titre, leurs compétences du domaine 3 du socle commun, « *la formation de la personne et du citoyen* » seront évaluées pour participer à la réussite du brevet des collèges. L'adhésion à l'association sportive de l'établissement est obligatoire. Les élèves et leur famille s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'établissement, ainsi que celui la Section Sportive Scolaire Football.

Les objectifs de la section sportive scolaire Football

L'objectif de la **Section Sportive Scolaire Football** est d'offrir à des jeunes footballeurs des conditions de scolarisation telles qu'elles leur assurent une poursuite normale de leurs études et les meilleures chances d'obtenir les diplômes les sanctionnant, tout en permettant l'organisation d'un entraînement adapté à la pratique sportive et la participation aux compétitions.

Et d'autre part, de faire acquérir à ces joueurs, une maturité technique, tactique, athlétique et mentale afin d'atteindre un meilleur niveau.

Un engagement sur 2 ans minimum

Les élèves de la section s'engagent à poursuivre la section sur deux années minimums (cycle 6^e-5^e ou cycle 4^e-3^e). L'élève s'engage à être assidu aux entraînements tout au long de l'année.

Les études

Elles restent la priorité des élèves de la section sportive scolaire.

Les élèves suivent le cursus scolaire normal, y compris les cours d'éducation physique et sportive. Ils bénéficient donc des mêmes droits et s'obligent aux mêmes obligations que les autres élèves.

Les élèves admis sont répartis dans les classes correspondantes à leur orientation et en suivent tous les cours. Un aménagement de leur emploi du temps leur permet d'être regroupés pour participer aux entraînements.

La scolarité de la 6ème à la 3ème en résumé :

- ♦ Même programme
- ♦ Mêmes horaires d'enseignement
- ♦ Mêmes activités pédagogiques
- ♦ Même orientation en fin de 3e
- ♦ Même niveau de compétence à atteindre

Attention : Dans les choix d'options facultatives :

Scolarité 6ème

- ♦ LV 1 : Anglais uniquement

Scolarité 5ème / 4ème / 3ème

- ♦ LV 1 : Anglais
- ♦ LV 2 : Allemand ou Espagnol
- ♦ Enseignement de complément : Langue et culture de l'Antiquité n'est pas compatible avec la section sportive

Le suivi scolaire

Les joueurs concernés sont avant tout des jeunes collégiens. Ils doivent avoir un niveau scolaire suffisant pour suivre des études dans un collège (étude du dossier scolaire, attitudes et comportements pour rentrer dans la section).

Ils doivent avoir un objectif de formation scolaire et sportif.

Les professeurs coordinateurs sont des professeur EPS des collèges, ils assurent le suivi des résultats scolaires (examen du dossier d'entrée, suivi des notes, rencontre avec l'élève voire les parents si des difficultés apparaissent, heure de vie de classe sous forme d'entretien individualisé, et parfois mise en place d'un soutien scolaire si nécessaire si des moyens sont disponibles.)

Les contraintes d'entraînement sportif acceptées de plein gré n'excusent en rien un manque de travail scolaire reconnu par le conseil de classe. Il importe donc que chaque élève : joueur engagé dans la structure, organise ses temps de travail, de repos et de loisirs. A cette fin, il sera amené à faire des choix en fonction des objectifs fixés et de ses capacités de travail. Ponctuellement, le responsable technique de la section peut limiter la charge de travail au regard des exigences scolaires prioritaires (état physique et fatigue, examens, contrôles)

Il se tient régulièrement informé des résultats scolaires et en apporte une appréciation sur les bulletins trimestriels.

L'encadrement

La direction de la section sportive est assurée par le chef d'établissement du collège : Ainsi celui-ci se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement chacun des élèves s'il ne répond plus aux objectifs de la section.

L'encadrement technique

La section sportive scolaire est placée sous la responsabilité technique d'un éducateur sportif titulaire au minimum d'un BMF et possédant une carte professionnelle et d'un professeur d'E.P.S.

Le Club

La Section Sportive Scolaire reste une structure d'entraînement, les élèves de cette section évoluent donc dans le club de leur choix pour leur entraînement et leurs compétitions.

Les entrainements et suivi sportif

L'encadrement technique établit la planification et la programmation des entraînements. Cette programmation est adaptée régulièrement en fonction des besoins individuels et de l'évolution du groupe.

L'appartenance à la Section Sportive Scolaire impose aux élèves l'obligation de participer aux séances programmées. 2 entraînements sont programmés par semaine au sein de la structure le mardi et le jeudi de 16h00 à 17h30 sur des équipements de qualité : terrain synthétique DESGRANGE ou ST ANDRE et salle à proximité.

L'évaluation principale du cheminement de l'élève se situe au travers des compétitions auxquelles il participe avec le club, le collège ou des diverses sélections départementales, régionales ou nationales.

En cas de participation aux diverses compétitions organisées, l'élève se conformera au règlement de l'association sportive. Les élèves du SACRE CŒUR devront OBLIGATOIREMENT représenter l'établissement lors du cross départemental UGSEL.

Déplacement des élèves

Le transport des élèves est assuré en autocar vers le lieu d'entraînement et pris en charge par le club de l'ESOF. Les parents viennent chercher leur enfant pour **17H45** sur la structure d'entraînement.

Le suivi médical

A la rentrée scolaire, les élèves licenciés en club, admis à la SSS devront fournir une copie de leur licence Football de l'année en cours. Les non licenciés devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football en compétition de moins de 3 mois.

Les élèves doivent se soumettre à 2 visites médicales annuelles. La 1^{ère} en septembre avec **un électrocardiogramme ou tests d'efforts**, datant de moins de 3 mois devra être fournie le jour de la rentrée scolaire et renouvelé tous les 2 ans. Le suivi est assuré par le médecin traitant. Tous les frais médicaux sont à la charge des familles.

L'équipement individuel et le matériel pédagogique

Chaque joueur doit être en possession :

De ses équipements personnels pour la pratique du football (**moulées à crampons ronds car les chaussures à lamelles sont interdites** sur le synthétique puisqu'elles favorisent les entorses et les blessures tendineuses), tennis (**chaussures pour courir**), des claquettes pour les vestiaires, survêtements d'entraînement et vêtements de pluie et une bouteille d'eau ou gourde personnalisée.

Chaque joueur sera doté d'un équipement complet : chaussettes – short – maillot – gourde remis en début d'année et valable pour 2 ans. Cette dotation est offerte par la Ligue Atlantique de Football et elle est la propriété des élèves. L'équipement doit être obligatoirement porté au cours des séances.

Comment entrer dans la section sportive scolaire football

1. Le concours d'entrée sportif

+

2. Une commission d'admission scolaire Etude du dossier scolaire

(Moyenne générale + appréciations + comportement)

(Date non connue à ce jour)

↓

3. Admission définitive mi-juin Avec inscription auprès du collège



Programme des épreuves du concours

Mercredi 30 MAI 2018 de 14h00 à 17h00

Terrain en herbe de St André d'Ornay

56 Rue du Cdt Raynal

LA ROCHE-SUR-YON

Programme de la journée

- ♦ **14h00** : rendez-vous au stade de St André D'Ornay 56 rue du Cdt Raynal à la Roche-sur-Yon
- ♦ **14h15** : début de la 1ère partie des tests
 - Jonglerie : pied droit, pied gauche, alterné et tête
 - Vitesse : 20 mètres
 - Navette : 4 x 5 m = 20 mètres en course brisée
 - Parcours techniques chronométrés conduite de balle
 - Test de frappes : 4 ballons

- ♦ **15h30** : début de la 2e partie des tests
 - Jeu réduit sans gardien
 - Jeu réduit avec des gardiens (4c4, 5c5...)
 - Match 9 c 9 (en fonction du nombre)

- ♦ **16h30** : Fin des tests
- ♦ **17h00** : Dislocation dans les familles

A mettre dans le sac

- ♦ Apporter chaussures de football
- ♦ Short, chaussettes, protèges tibia, une bouteille d'eau
- ♦ Un change plus de quoi se doucher
- ♦ Vêtement de pluie (K-way)

Pour plus d'informations

Club de L'ESOF La Roche-sur- Yon
Tel : 02 51 37 92 19 Fred ROUZO 06.10.34.25.47
Mail : esofootball@gmail.com

⇒ **Julian BLUSSEAU (professeur EPS au Sacré-Cœur)**
Mail : julian.blusseau@gmail.com

Collège Les Gondoliers - Philippe PILLENIERE – Professeur d'EPS -
philippe.pilleniere@ac-nantes.fr ou ce.0850604v@ac-nantes.fr - Tel : 02.51.36.21.90

Inscription scolaire

- Collège Sacré Cœur
- Collège Les Gondoliers

Fiche de candidature

Je soussigné(e).....

Représentant(e) légal(e) de l'enfant

né le à

Demande son inscription sur la liste des candidats au concours d'entrée à la Section Sportive Scolaire Football du Collège du Sacré Cœur ou du collège des Gondoliers et m'engage à son intégration dans cette structure en cas d'admission définitive.

Le chef d'établissement en accord avec l'encadrement sportif, pourra décider de son maintien ou non dans la structure dans le cas de résultats scolaires insuffisants ou dans le cas d'indiscipline.

En cas d'accident nécessitant une intervention immédiate, tant médicale que chirurgicale (avec ou sans anesthésie) y compris l'hospitalisation, j'autorise (*) le responsable du concours à faire effectuer cette intervention sur avis médical.

Je certifie également que mon fils, ma fille est à jour de ses vaccinations.

(*) Un refus implique que les parents sont en mesure de prendre en charge immédiatement leur enfant.

Numéro de sécurité sociale :

N° de téléphone (appel urgent) :

Second N° de téléphone :

Email :

Fait à : Le :

Nom et Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Cachet adresse de l'établissement actuel de l'élève

Photo

Dossier scolaire

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement actuel

Public ou privé (1)

Adresse :

Code postal :

Ville :

Classe actuelle :

Redoublant OUI ou NON (1)

Classe(s) redoublée(s) :

Classe envisagée :

6^{ème} : Anglais

5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème} : Allemand, Espagnol (1)

Régime scolaire envisagé EXTERNE ou DEMI-PENSION (1)

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Joindre les bulletins ou évaluations scolaires

♦ Avis au professeur d'EPS : Nom et Prénom :

.....
.....
.....

♦ Avis du professeur principal sur les résultats scolaires, avis sur le comportement de l'élève et des aptitudes à la vie en groupe : M. - Mme.....

.....
.....
.....
.....

Signature

♦ Avis du chef d'établissement

Avis favorable

Avis réservé

Avis défavorable

.....
.....
.....

Signature

Scolarité souhaitée :

Collège Sacré Cœur

Collège Les Gondoliers

Classe demandée 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

LV1 : Lv2 :

Avis de la commission d'admission : Favorable Défavorable*

*Motif de l'avis défavorable :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature :

Cachet - adresse du club actuel

Dossier football

A remplir par les parents ou les tuteurs de l'enfant et par l'éducateur du club

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Club :

Numéro de licence :

Poste principal occupé : Gardien Défenseur Milieu Attaquant

Poste où vous aimeriez jouer : Gardien Défenseur Milieu Attaquant

Niveau de championnat saison 2017/2018

U15 U14 U13 U11

Championnat Régional

Championnat Départemental

Pour les non licenciés, le certificat médical est obligatoire

- ◆ Nom et Prénom de l'éducateur sportif :
- ◆ Diplôme :
- ◆ Numéro de téléphone :
- ◆ Avis de l'éducateur sportif

	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Valeur Technique				
Valeur Tactique				
Valeur Athlétique				
Valeur Mentale				
Assiduité à l'entraînement				

Avis complémentaires de l'éducateur :

.....

Signatures de l'éducateur :

Signature du parent ou tuteur :

Règlement SSS FOOTBALL

Objectif : Ces règles de fonctionnement ont pour but de préciser aux joueurs et à leurs familles les conditions de travail et d'environnement permettant à chacun de réussir son projet sportif et scolaire.

Article 1

En intégrant la structure le joueur s'engage à respecter le présent règlement ainsi que le règlement intérieur de l'établissement scolaire. Une réunion d'information se déroulera en début d'année dans chaque établissement pour présenter les droits et devoirs du joueur.

Article 2

Il devra faire preuve d'un total investissement tant au niveau scolaire que sportif. C'est un engagement moral d'assiduité sur 2 ans. En cas d'arrêt pour des conditions particulières, évaluées par la commission d'admission, l'élève ne pourra plus prétendre à la classe horaire aménagée. Il ne sera plus prioritaire. En cas d'arrêt prématuré, en cours d'année, l'élève aura l'obligation de rester dans l'établissement scolaire jusqu'à 17h00. La commission d'admission reste la seule décisionnaire en cas de demandes particulières.

Article 3 - Les entraînements

◆ En raison de la charge de travail, les élèves de la S.S.S. ne doivent pas s'entraîner plus de 2 fois en club en dehors des vacances scolaires sans autorisation de l'encadrement technique et pour raison exceptionnelle après demande effectuée par le club.

◆ **L'assiduité** aux entraînements est une règle **fondamentale**. Toute absence quelle que soit la durée (absence prévue ou à caractère exceptionnelle) doit être justifiée par écrit par les parents ou tuteurs et transmise au bureau du CPE.

◆ **Informations sur les horaires** :

15h45 départ du Collège du Sacré Cœur vers les Gondoliers pour aller ensuite aux installations sportives avec votre sac de sport et de cours.

17h30 fin de la séance et la douche est obligatoire.

◆ Le joueur veillera aussi au respect des horaires. Tout retard devra être justifié dans les mêmes conditions que les absences.

◆ Les équipements remis en début d'année devront être portés par les joueurs pour chaque séance et pour les manifestations telles que les compétitions SSS ou les sélections. De plus, il sera responsable d'un ballon pour 2 ans.

◆ L'éducateur responsable de la séance se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires en cas de comportement antisportif, de non-respect de l'enseignant, de ses partenaires ou des règles.

◆ Les joueurs sont tenus de respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

- Participation à la sortie et au ramassage du matériel.
- Nettoyage des chaussures dans les espaces réservés.
- Interdiction de jouer au ballon dans les locaux.

◆ Le respect de soi et des autres implique un effort dans le comportement, dans l'hygiène corporelle et personnelle.

◆ En cas de dispense, l'élève doit être présent aux séances pour aider ou en permanence au collège jusqu'à 17h00 pour une durée supérieure ou égale à 3 semaines.

◆ Aucun rendez-vous personnel ne sera toléré pendant les heures de la Section.

Article 4 - Le suivi médical

- ◆ En cas de blessure lors de la compétition du week-end, le joueur devra informer dès le lundi les éducateurs de la section.
- ◆ Il devra respecter l'avis médical du médecin traitant et la durée de l'arrêt prononcé.
- ◆ **En aucun cas un joueur/une joueuse en arrêt médical ne pourra jouer avec son club tant qu'il n'aura pas repris l'entraînement avec la section et obtenu un certificat médical de reprise.**

Article 5 - Les stages et sélections

- ◆ Les élèves de la Section Sportive Scolaire Football sont dans l'obligation d'être présents à une convocation du District de Vendée ainsi qu'aux rencontres de compétitions SSS organisées dans le cadre de l'AS (le calendrier annuel des actions techniques les concernant leur sera remis en début d'année scolaire).
- ◆ Ils devront se présenter avec leur tenue SSS lors de ces rassemblements.

Article 6 - L'Association sportive du collège

- ◆ L'inscription à l'Association Sportive du collège n'est pas obligatoire. Chaque établissement est libre d'imposer ou non une pratique sportive dans le cadre de l'AS. En cas de participation aux diverses compétitions organisées, l'élève se conformera au règlement de l'association sportive. Les élèves du SACRE CŒUR devront OBLIGATOIREMENT représenter l'établissement lors du cross départemental UGSEL. Les joueuses devront prévenir leur éducateur de club de leur absence ce jour-là.

Article 7 - Valeurs éducatives et sociales

- ◆ Les joueurs qui représentent la Section Sportive Scolaire se doivent d'avoir un comportement exemplaire et respectueux dans l'établissement scolaire et en dehors, envers les éducateurs, les professeurs, le médecin, les surveillants et l'ensemble des personnes côtoyées.
- ◆ Chaque élève doit être « **un exemple** ».
- ◆ En cas de transgression ou de manquement à ces règles, après concertation avec le chef d'établissement, il pourra être appliqué des sanctions qui pourront aller de l'exclusion temporaire au renvoi définitif de la Section Sportive Scolaire.

L'intégration du joueur dans la structure nécessite l'acceptation du présent règlement.

Le2018 à.....

Le représentant légal

Le joueur

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Signature :

Signature :